VILLE DE PESSAC

L'entrée à l'école : une nouvelle étape

École maternelle, TPS (Toute Petite Section) : découvrir et s'inscrire.

La scolarisation à l'école maternelle

L'instruction est obligatoire dès 3 ans, ce qui correspond à l'âge d'accueil des enfants, français et étrangers, en petite section maternelle.
L'école maternelle accueille tous les enfants à partir de 3 ans. Elle se situe en amont de l'école élémentaire qui débute à l'âge de 6 ans.
Trois sections découpent la maternelle : petite section, moyenne section et grande section.

Le programme de la maternelle est organisé en 5 domaines d'apprentissage :

- Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions
- Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique
- Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques
- Construire les premiers outils pour structurer sa pensée
- Explorer le monde

Inscriptions

La Ville de Pessac compte 19 écoles maternelles publiques et 2 écoles maternelles privées (voir en détail sur la page écoles maternelles).

Les inscriptions scolaires se déroulent tous les ans au mois de mars pour l'entrée en première année de maternelle et en CP.
Vous pouvez vous inscrire en ligne sur le Port@il Famille (simple, rapide, disponible 7j/7, 24h/24) ou à l'@ccueil famille en mairie, muni des documents suivants : livret de famille et justificatif de domicile.

Vous trouvez toutes les informations utiles en rubrique inscriptions.

La scolarisation des enfants de moins de 3 ans : les TPS

Les enfants âgés de 2 ans au jour de la rentrée peuvent-être admis à l'école sous certaines conditions, (notamment les familles éloignées de la culture scolaire).
Ils y restent jusqu'à leur entrée à l'école élémentaire l'année civile au cours de laquelle ils atteignent l'âge de 6 ans.
Les enfants auront donc 4 années qui découperont leur parcours à l'école maternelle : toute petite

section, petite section, moyenne section et grande section.

Conjointement avec l'Éducation Nationale, la Ville de Pessac a souhaité mettre en place un dispositif dédié à l'accueil d'enfant de moins de 3 ans en « Toute Petite Section » (TPS) sur son territoire.
À Pessac, les enfants doivent avoir 3 ans entre le 1er janvier et le 30 mars de l'année suivante.
Les 3 classes de TPS (16 enfants max.) se situent dans les écoles maternelles Montesquieu (quartier de Saige), Georges Leygues (quartier Chataigneraie Arago) et à l'école Le Colombier pour le quartier Haut-Livrac.

Tout sauf un mode de garde, ce dispositif permet de construire une entrée à l'école progressive, avec des horaires adaptés aux besoins et capacités de l'enfant pour l'amener progressivement à "suivre une journée classique". L'objectif est de permettre à l'enfant d'avoir le temps de s'adapter au milieu scolaire et de favoriser ainsi sa réussite.
Concrètement, la famille doit être totalement disponible durant le premier trimestre pour permettre les aménagements nécessaires au meilleur accueil de l'enfant dans le cadre scolaire : accueil d'1h30, puis demi-journée, puis journée, et de 1 à 4 jours/semaine.
En TPS, la journée se répartit de manière partagée entre la famille et les professionnels pour permettre à l'enfant d'entrer progressivement dans les apprentissages.

Questions / réponses

- Comment faire une demande ?
 En mairie ou sur le port@il famille, pendant la campagne d'inscription scolaire.
- Quel délai de réponse ?
 La famille reçoit un courrier dans les 3 mois suivant la demande.
- Si la réponse est positive ?
 La famille rencontre les professionnels de l'école avant la rentrée scolaire.

Renseignements et candidature : en mairie ou sur le Port@il Famille

INFOS PRATIQUES

Accueil collectif et/ou individuel municipal, ateliers d'éveil, accueil collectif associatif, jardin d'enfants, scolarisation avant 3 ans...

- Accueil Physique à l'Hôtel de Ville, place de la Ve République, 33600 Pessac le lundi de 13h30 à 19h et du mardi au vendredi de 8h30 à 17h.
- Accueil téléphonique : 05 57 93 68 00, le lundi de 13h30 à 19h et du mardi au vendredi de 8h30 à 12h.
- Via internet : accueil-famille@mairie-pessac.fr et port@ilfamille

CONTACT

Petite enfance

05 57 93 67 54
Courriel

Ville de PESSAC

HÔTEL DE VILLE DE PESSAC
Place de la Ve République
33604 Pessac Cedex

courrier@mairie-pessac.fr

05 57 93 63 63

Lundi : 13h30-19h
Mardi au vendredi : 8h30-17h
Samedi : 9h-12h (de 9h à 11h : uniquement les dépôts de dossier carte d'identité ou passeport, sur rendez-vous. / De 11h à 12h : uniquement les remises de passeports et cartes d'identité)

SUIVEZ-NOUS